

ABONNEMENTS

Payable d'avance, par an... \$3.00
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.35
Edt. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.06
Une fois la semaine... 0.08
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 19 Février 1884
COURRIER

La situation politique est très tendue. Il pourrait surgir d'un moment à l'autre des complications du caractère le plus grave.

Deux nouvelles pétitions d'élections ont été produites en cour à Toronto: l'une contre le Dr Dowling, libéral, député du comté de Renfrew Sud pour la législature locale, et l'autre contre M. D. M. Cameron, libéral, député du comté de Middlesex, au parlement du Canada.

L'INDUSTRIE AGRICOLE

Nous avons déjà annoncé que la chambre avait nommé un comité spécial qui a pour mission de chercher les moyens qu'il y aurait à prendre pour favoriser davantage l'industrie agricole. Ce comité s'est mis à l'œuvre sans retard, et M. Gigault, qui en est l'actif président, a déjà reçu des Etats-Unis et des différentes provinces, nombre de documents de la plus haute importance. On a aussi préparé une série de questions qui devront être adressées de suite aux cultivateurs de renom et à ceux qui se livrent à l'étude de la science agricole. En voici une analyse complète:

—Quels sont les inconvénients et les défauts du système actuel d'agriculture, et les désavantages aux quels est soumis le cultivateur canadien, lorsqu'il entre en compétition sur les marchés étrangers?

—Quels sont les défauts que l'on pourrait signaler dans la culture des céréales, des racines, des herbes, et des fruits, dans l'élevage des animaux, la production de la laine, du beurre et du fromage, ainsi que dans l'emploi des fertilisants?

—L'importation de graines, de plantes, et de rejetons d'arbres fruitiers des pays dont le climat ressemble au notre, serait-elle profitable?

—L'adoption d'un système d'inspection et de marque augmenterait-elle la valeur de notre beurre et de notre fromage, ici et à l'étranger?

—La nomination d'un analyste public auquel seraient soumis des échantillons du sol et des engrais ou fertilisants, serait-elle opportune?

—Quels sont les oiseaux et les insectes qui s'attaquent à la végétation? Et ne serait-il pas à propos de nommer un entomologiste qui aurait mission d'indiquer les moyens à prendre pour se protéger contre ces agents destructeurs?

—A-t-il été fait des essais de plantation d'arbres là où le nom bre en est insuffisant, et quel a été le résultat de ces expériences?

—Le système d'inspection des animaux à la quarantaine n'est-il pas insuffisant, et ne devrait-on pas surveiller aussi le développement des maladies contagieuses, afin d'appliquer les remèdes nécessaires.

—Serait-il avantageux d'établir une ferme d'expérimentation où l'on ferait l'épreuve des différentes espèces de graines de fruits, d'arbres et d'engrais importés de l'étranger, et d'où l'on pourrait distribuer dans tout le pays ces graines et ces plantes?

—Devrait-on organiser un Bureau Central qui recueillerait et publierait tous les renseignements relatifs à l'agriculture, et dont le

personnel, composé d'hommes entendus, serait capable de donner des conseils, de faire des expériences et d'appliquer ici les perfectionnements de l'art agricole à l'étranger?

—Enfin, serait-il bon de créer un bureau distinct de statistique agricole, lequel indiquerait dans des bulletins mensuels l'étendue de terre en culture, le mouvement des grains, les fluctuations des prix sur les marchés étrangers, les taux de transport, etc., etc.?

Comme on le voit, le travail du comité est vaste et ne saurait manquer d'être très utile au pays. Le rapport final sera sans doute publié et distribué largement parmi nos populations.

POUVOIR FÉDÉRAL ET POUVOIR PROVINCIAL

Les belles études de M. le juge T. J. J. Loranger sur la Constitution fédérale ont commencé à paraître en brochure. Dans un style clair et avec un raisonnement facile à saisir, l'auteur examine par le détail les droits, privilèges, prérogatives, etc., des législatures locales comparés à ceux du parlement d'Ottawa. La question est celle-ci: lequel du pouvoir central ou du pouvoir provincial est le supérieur? Le savant écrivain répond: ni l'un ni l'autre, car chacun à ses attributions etc., qui n'appartiennent qu'à lui.

Tous les jeunes gens devraient lire ces chapitres pour apprendre ce que c'est que la confédération.

Les anciennes provinces possédaient des privilèges et des droits qui ne leur ont pas été retirés en 1867, et cela pour deux raisons: 1o parce que ni l'Angleterre ni personne ne l'a exigé; 2o parce que ces provinces ne se seraient pas confédérées si la renonciation de ces droits, etc., eût été exigée d'elles.

Ce que l'on a fait en 1867 a été simplement ceci: les provinces ont consenti à ce que certaines branches de l'administration publique, bien précisées, seraient à l'avenir placées entre les mains d'un gouvernement central, pour l'avantage de toutes les parties contractantes, c'est-à-dire du Canada en général. Loin d'avoir créé les provinces et leur avoir concédé des privilèges, le pouvoir central est sorti lui-même des mains de ces provinces et a reçu d'elles les droits qu'il exerce, droits qui ne doivent et ne peuvent réagir contre les provinces.

L'argumentation du juge Loranger sur cette matière est instructive au possible et plus d'un débat de l'heure présente y trouve sa solution, depuis les better terms jus qu'aux procès en désobéissance.

Les tentatives de centralisation, c'est à dire de faire tout rapporter au pouvoir fédéral, qui se manifestent depuis quelque temps, pourraient être combattues avec fruit par des études comme celle que nous signalons aux lecteurs. Elles expliquent et l'origine et le mécanisme de toutes nos chambres, fonctionnaires compris, depuis le gouverneur et les lieutenants-gouverneurs jusqu'au bas de l'échelle.

Il va de soi que les provinces ne demandent pas à se suicider en abandonnant ce qui leur appartient. Le danger n'est pas de ce côté. C'est au parlement fédéral qu'il se montre et se développe. A force d'empêcher, petit à petit, sur les pouvoirs locaux, le gouvernement d'Ottawa peut finir par absorber les libertés provinciales. Il

s'agit donc de le surveiller et de mettre le holà un beau moment. Telle est l'utilité de la brochure qui nous occupe.

ECHOS DU PARLEMENT

M. Lister dont le nom était le premier inscrit sur l'ordre du jour, hier, s'est prononcé dans un sens hostile au Pacifique. Son attitude n'a surpris personne. Le député de Lambton Ouest, a prétendu que la compagnie n'avait pas construit de chemin avec son argent, mais avec les deniers publics seulement. Il a cité les paroles de sir Charles Tupper, qui aurait déclaré à Montréal, qu'il ne serait plus fait de concessions au syndicat. Et il a conclu son discours en disant que l'on exagérerait de beaucoup le chiffre de l'émigration au Nord-Ouest, laquelle était surtout paralysée par le monopole dont jouit la compagnie.

C'est M. Orton qui lui répliqua. Il ne s'agit pas, dit-il, de faire encore un don à la compagnie, mais de lui prêter de l'argent, en exigeant de justes garanties. Le chemin seul, s'il devait nous revenir, serait suffisant, selon lui, pour nous indemniser pleinement. Le député de Wellington Centre fit une sorte contre la compagnie du Grand Tronc qu'il accusa d'extravagance, de gaspillage, et qui, contents d'avoir absorbé le "Great Western" voulait englober même le Pacifique, nous menaçant ainsi d'un monstrueux monopole. Il finit en déclarant que le Globe n'était que l'organe salarié du Grand Tronc.

M. Cameron, de Huron, prit ensuite la parole. Il débuta par le panégyrique de M. Greenway, le chef de l'opposition locale à Manitoba, et l'agent secret d: tous les mouvements qui produisent la bas contre le pouvoir fédéral. Il félicita ironiquement le ministère de l'unanimité qui régnait dans la presse qui l'appuie, et nia que les libéraux eussent jamais déprécié le Nord-Ouest, et entravé par là la colonisation. Il étiqua successivement sir Charles Tupper, sir Leonard Tilley, M. Foster; il démontra que les partisans du ministère qui avaient traité la question, ne s'en tenaient pas sur le coût réel des travaux du Pacifique, et proposa, l'amendement suivant, après avoir dénoncé le monopole du syndicat: "Qu'avant que cette chambre soit appelée à accorder le nouvel aide d'un prêt de \$22,500,000 et d'une garantie de \$7,300,000 à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, il soit nommé un comité spécial pour faire une enquête pleine et entière sur la situation et les affaires de la compagnie et plus particulièrement sur ses opérations de stock et sur les contrats de construction, — sur le coût réel des travaux exécutés et l'évaluation exacte du coût des travaux restant à faire."

M. Rykert, l'homme au scrap book, accusa l'opposition de ne se laisser guider que par de mesquines considérations de parti. Ce qu'elle veut avant tout, c'est de renverser le gouvernement; les intérêts du pays ne paraissent guère la préoccuper. La gauche, pour arriver à son but, évite d'aborder ou de discuter le point principal, essentiel du débat. Elle essaie de faire oublier que ses chefs se sont engagés eux-mêmes à construire le Paci-

(Suite et fin sur la quatrième page.)

B. G. FUMEZ LES CIGARES CABLE ET EL PADRE MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS MONTREAL. GRANDE VENTE Argent Comptant STOCK MAUVAIS ET LANIGAN 113 Rue RIDEAU

Robes de buffles! ROBES DE BUFFLES!! BRYSON, GRAHAM & Co., Nos. 152 et 154, RUE SPARKS.

PATINS, PATINS, PATINS, Assortiment Complet E. G. LAVERDURE No. 96 Rue RIDEAU.

CONTRAT DE MALLE DES soumissions cachetées, adressées au maître général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, VENDREDI 22 FÉVRIER 1884.

MACHINES A COUDRE Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des MEILLEURES FABRIQUES

M. H. DOWNS Rhumes, la Toux, la Coqueluche et toutes les maladies des Poux. 25 cts. et \$1.00 la Bouteille.

NEEDED IN Every Family. AN ELEGANT AND REFRESHING FRUIT LOZENGE for Constipation, Biliousness, Headache, Indigestion, etc.

MAISON A VENDRE Une maison en bois, contenant onze chambres et divisée en deux logements avec grand jardin, hangar et terrain spacieux, numéro 592 et 594, rue St. Patrice, Ottawa. Bonnes conditions.

TRESOR DES DYPÉPTIQUES préparés aussi par le même, en vente chez les pharmaciens et un dépôt chez ELZEAU & LARIE, 71 Rue Bolton, Ottawa.

La Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique BUREAU DU SECÉTAIRE, Montréal, 11 Janvier 1884.

CHÉMIN DE FER DU NORD A PARTIR DE LUNDI, 27 Septembre 1883. Les trains circuleront comme suit:

Table with 3 columns: Mixte, Malle, Express. Rows include: Départ de Montréal pour Québec, Arrivée à Québec, Départ de Québec pour Montréal, Arrivée à Montréal, etc.

FEUILLETON

FAUTE ET CRIME

TROISIEME PARTIE

(Suite)

—Eh bien, reprit le concierge, vous me plaisez, vous avez l'air très convenable et je vous crois honnête. La chambre meublée est à moi; si elle vous convient, je ne demande pas mieux que de vous avoir pour locataire.

—Quel est le prix de la chambre? —Pas trop cher; vingt cinq francs par mois.

—Voulez-vous me la faire voir.

—Dame, vous ne pouvez pas louer sans cela. Elles montèrent au troisième étage, qui était le dernier. La jeune fille entra dans la chambre meublée. C'était une toute petite pièce, mais carrée, propre, fraîchement décorée, meublée convenablement et surtout très bien éclairée.

Gabrielle se montra aussitôt satisfaite; En effet, elle pouvait rien désirer de mieux. Elle ouvrit la fenêtre, qui donnait sur des jardins et des terrains incultes.

—Ah! dans ce, fit le concierge, vous n'aurez pas la vue sur la rue.

—Oh! je n'y tiens nullement, fit Gabrielle.

Et un sourire doux et triste effleura ses lèvres.

—J'ai sous les yeux des arbres, les champs et les belles fleurs de ces jardins, reprit-elle.

—C'est vrai. Ici les fleurs ne manquent pas; autrement, nous ne serions pas dans la cité des fleurs. Ainsi, la chambre vous convient?

—Beaucoup.

—En ce cas, vous pouvez venir quand vous voudrez.

—Je la prends tout de suite, madame. Je vais vous donner le prix du premier mois.

—Et vos effets?

—J'ai laissé ma malle dans une boutique en haut de l'avenue de Chichy. Je vais tâcher de trouver quelqu'un qui me l'apportera ici.

—S'il en est ainsi, vous n'avez pas besoin de vous déranger, mon mari ne tardera pas à rentrer. Dès qu'il sera arrivé, il ira avec vous, et c'est lui qui apportera votre malle. Venez, vous attendrez dans la loge.

Une heure après, Gabrielle était installée dans la petite chambre qu'elle venait de louer; elle partageait le dîner des concierges; il ne lui avait pas été possible de refuser l'invitation de sa propriétaire, qui était réellement une très-bonne femme.

Dès le lendemain, la jeune fille songea à l'emploi qu'elle devait faire de son temps.

—Si, comme je le crois, se dit-elle, la misérable qui m'a volé mon enfant, demeure dans ce quartier, je finirai par la rencontrer un jour ou l'autre. Mais pour cela, il ne faut pas que je reste enfermée ici entre ces quatre murs. Il est certain qu'il faut que je travaille, que je gagne ma vie, puisque je veux vivre; seulement je puis bien consacrer quelques jours à chercher tout en me mettant en quête de trouver l'ouvrage. Mais, n'importe, même quand je travaillerai, je prendrai tous les jours trois ou quatre heures pour me livrer à mes recherches. Retrouver mon enfant! c'est la seule raison que j'aie d'exister.

Il double le pas pour rejoindre la fille. Au même instant il la vit disparaître en tournant d'une rue.

—Que se soit Gabrielle ou non, se dit-il, faut que je sache où elle va.

Il se mit à courir et il arriva assez tôt à l'angle de la cité des Fleurs pour voir entrer la jeune Gabrielle venant de se tracer sa ligne de conduite. C'était là tout l'arrangement de sa vie. Elle ne voyait pas autre chose

dans l'existence nouvelle qui commençait pour elle.

Il était huit heures du matin. Elle sortit. Toute la journée elle erra, comme une âme en peine, à travers les rues des Batignolles, de Montmartre et des Ternes. Elle rentra le soir, à la nuit. Elle se soutenait à peine. Elle avait les jambes brisées.

—Ce n'est rien, se dit-elle, il faut bien que je m'habitue à la fatigue. Le lendemain et les jours suivants, elle recommença sa promenade à travers les rues. Le soir, elle ne se sentait plus aussi fatiguée. Ses pieds étaient moins sensibles à la dureté du pavé. Comme elle l'avait prévu, son corps et ses membres s'habituèrent à la fatigue des marches forcées.

Le soir du dixième jour, en rentrant, elle dit à la concierge:

—Je n'ai pas fait une longue promenade aujourd'hui. J'ai lu sur un petit carré de papier, collé contre un mur, qu'on demandait des ouvrières en lingerie rue des Dames. Je me suis présentée immédiatement, la patronne de l'atelier a voulu voir ce que je savais faire. J'ai donc travaillé avec d'autres ouvrières depuis une heure jusqu'à sept heures. La maîtresse a été contente de mon travail, je crois, car elle m'a promis que demain elle m'enverrait de l'ouvrage. Je ne sortirai donc pas demain dans la matinée, j'attendrai.

Peu de temps après, on se présenta chez la concierge, pour lui demander des renseignements sur sa locataire. La brave femme s'empressa de répondre qu'on pouvait, sans aucun danger lui donner de l'ouvrage chez elle.

Le lendemain, Gabrielle, qui avait cru devoir changer de nom, et qui se faisait appeler simplement madame Louise, reçut un paquet de lingerie assez volumineux. Elle avait pour quatre ou cinq jours de travail. Elle se mit courageusement à l'ouvrage.

Pendant ce temps, l'inspecteur de police Morlot la cherchait dans tous les hôtels des Batignolles.

Morlot depuis trois jours se livrait à des recherches inutiles. Aucun hôtel, aucune maison meublée ne lui avait échappé; il était également entré dans les garnis les plus infâmes. Rien quand il fut bien sûr qu'il était allé partout, au de lieu de se décourager, il recommença son inspection, qui fut plus sévère et plus minutieuse encore. Comme toujours, il s'en prenait au guignon qui s'acharnait à le poursuivre; mais cette fois; à sa vive contrariété, se mêlait une grande inquiétude.

Bref, après avoir fait une deuxième et une troisième tournée dans les hôtels, ce qui lui prit quinze grands jours, Morlot ne savait plus que penser. Allait-il donc falloir mettre sur pied toute la police de Paris pour retrouver la jeune fille.

Il remontait tristement l'avenue de Chichy lorsque tout à coup il vit passer devant lui une femme dont la pâleur le frappa. Il se souvint aussitôt de certaines réflexions du cocher de la Villette, sur la figure pâle de Gabrielle.

En effet, cette jeune fille que Morlot venait de rencontrer et qu'il suivait encore des yeux, tout en marchant, était bien celle qu'il cherchait.

Bien qu'il l'eût vue, blême comme neige, étendue sur un lit, il ne l'avait pas reconnue.

—Pourtant, si c'était elle? murmura-t-il.

Il reprit aussitôt: —Après tout, il est facile de le savoir; je n'ai qu'à le lui demander.

Il double le pas pour rejoindre la fille. Au même instant il la vit disparaître en tournant d'une rue.

—Que se soit Gabrielle ou non, se dit-il, faut que je sache où elle va.

Il se mit à courir et il arriva assez tôt à l'angle de la cité des Fleurs pour voir entrer la jeune Gabrielle venant de se tracer sa ligne de conduite. C'était là tout l'arrangement de sa vie. Elle ne voyait pas autre chose

Bonnes nouvelles pour Hull

Je vendrai mes huitres d'ici jusqu'à après le carême pour 35 centins la pinte. E. D. SEGUN. Bloc Poulin, rue Principale.

PAS DE HUMBAG!

La Valeria continue d'opérer des cures étonnantes. C'est incontestablement le meilleur remède connu pour empêcher la chute des cheveux ou les faire repousser. Le dernier témoignage, spontané comme tous ceux qui ont déjà été publiés, vient d'être expédié à MM. Laviollette et Nelson, pharmaciens de Montréal, et agente en gros de cette préparation. Il est de M. Girouard, ex-député de Kent, Nouveau-Brunswick. Le voici.

Bouchouche, N.B., 4 janvier 1884. MM. Laviollette et Nelson, Pharmaciens, Montréal.

Auriez-vous la bonté de m'envoyer 6 ou 12 boîtes de la VALERIA. J'en ai fait usage d'une boîte et le résultat a été tel que mes cheveux sont repoussés très épais. Plusieurs ici ayant été témoins que cette pommade m'a donné une nouvelle chevelure désirent en faire l'expérience. Je vous donnerai volontiers un certificat en faveur de la VALERIA.

Votre tout dévoué, G. A. GIROUARD, Ex-député de Kent.

La Valeria a déjà obtenu un débit immense. Les commandes arrivent de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis. Il n'y a plus lieu de rester chauve avec une pareille découverte.

A vendre chez tous les pharmaciens. En vente chez C. O. Dacier, pharmacien, rue Sussex, Ottawa.

UNE CURE ÉTONNANTE

Je, soussigné, déclare avoir perdu complètement la chevelure il y a deux ans. Pendant ces deux ans, j'ai essayé tous les remèdes possibles, mais sans succès. En voyant l'annonce de la "Valeria" dans le "Minerve", j'eus la curiosité de m'en servir.

J'en achetai une boîte chez MM. Laviollette et Nelson, pharmaciens, rue Notre-Dame. C'est M. Laviollette lui-même qui me la vendit, et il pourra attester que j'étais alors—il y a environ six mois—complètement chauve. Je me suis servi d'une seule boîte et elle a suffi à me rendre ma chevelure d'autant, un peu plus claire cependant. Les cheveux étaient plus fins. Tous ceux qui ne connaissent sont comme moi étonnés du résultat.

Je suis gardien de la barrière de la Côte Saint-Antoine, et je serai heureux de donner la preuve de tous les faits que je viens d'attester à tous ceux qui voudront se renseigner. Je donne ce certificat de mon propre mouvement, en justice et en reconnaissance pour l'auteur de cette merveilleuse découverte.

PIERRE DAME, Montréal, 23 Juillet 1883.

AU CLERGE

OTTAWA PLATING WORKS

Toutes espèces d'ornements d'église, tels que VASES, CALICES, PATÈNES, CIBOIRES, CRUCIFIX, OSTENSIOIRS, BURETTES, ENCENSOIRS, CHANDELIERS, Et autres ornements d'autels.

Le seul établissement de ce genre à Ottawa

J. F. GARROW, 170, RUE SPARKS, Ottawa, 29 janvier 1883.

Poudres de Condition d'Alexandrie

BOULES POUR LES ROGNONS

MEDICINES CELEBRES

Chevaux

AGENT A OTTAWA.—C. STRATTON.

Joins des rues Dalhousie et Saint-Patrick.

AVIS.—Les médecines ci-dessus, célèbres dans tout le Canada pour leur efficacité, ne se trouvent que chez M. C. STRATTON. Joins donc le public et garde contre les contrefaçons.

T. ALEXANDER, 0 Nov. 1882

L. A. Olivier

AVOCAT.

Bureau.—Encougnure des rues Rideau et Sussex, Bloc d'Eggleston, Ottawa, Ont.

ARGENT A PRETER

Ottawa, 3 janvier 1883

J. A. POMINVILLE,

BOUCHER,

Etal No. 14, Marché By, Ottawa

A toujours à son Etal un assortiment complet de

Viandes de premier Choix,

Telles que BEEF, MOUTON, VEAU, AGNEAU, LARD FRAIS, SAUCISSONS, etc., etc., A des prix qui démontrent toute compétence.

Une visite est sollicitée.

Ottawa, 28 mars 1883

CHAS DESJARDINS

No. 7 RUE ELGIN, OTTAWA.

AGENT D'ASSURANCE sur la VIE et contre le FEU, Cité et District d'Ottawa.

COMPAGNIES REPRÉSENTÉES:

La Citizens, DE MONTRÉAL, La Northern, Co. ANGLAISE, La Caledonian, do La Phoenix, do

Capital et Actif Réunis au delà de \$10,000,000

ASSURANCES SOLICITEES, AGENT FINANCIER de PLACEMENTS et COURTIER.

ACTIONS de Banques et de Compagnies incorporées, achetées et vendues pour argent et sur marge.

EMPRUNTS négociés pour particuliers, Corporations Municipales et Scolaires, Fabriques et Eglises à des conditions très avantageuses. Taux d'intérêt réduits:

ARGENT placé sur garanties de première classe.

LES capitalistes trouveront leur avantage à correspondre avec

M. Chas Desjardins, Block de l'Hotel Russell, rue Sparks, Ottawa.

Marques de Commerce et Droits d'Auteur enregistrés.

Le plus grand remède Américain contre le RHUME, LA TOUX, L'ASTHME, LA BRONCHITE, L'EXTINCTION DE VOIX, L'ENROUEMENT ET LES AFFECTIONS DE LA GORGE.

Préparé avec la meilleure gomme d'épine rouge (qu'il délicate) balsamique, adoucissant expectorant et tonique. Supérieure à n'importe quelle médecine offerte pour la guérison des affections ci-dessus énumérées. Combinaison scientifique de la gomme qui suinte de l'épave rouge—surement la gomme brute du plus grand prix pour les fins de la médecine.

Tout le monde a préparé la gomme ne se sépare jamais et ses propriétés anti-spasmodiques, balsamiques, expectorantes et toniques, sont conservées.

Ce sirop, préparé avec soin à une basse température, contient une grande quantité d'huile essentielle qui le rend plus efficace que les autres.

Sirop de GOMME D'ÉPINETTE ROUGE DE GRAY.

Son efficacité remarquable dans le soulagement de certaines formes de bronchite, et son effet pour ainsi dire spécifique dans la guérison des rhumes obstinés sont maintenant connus du public en général.

Vendu par tous les pharmaciens respectables. Prix 25 cts. et 50 cts. la bouteille.

Les mots "Sirop de gomme d'épine rouge de Gray" constituent notre marque enregistrée de commerce, nos enveloppes et étiquettes sont aussi enregistrées.

KERRY WATSON & CO. Pharmaciens en gros, Seuls propriétaires et fabricants, Montréal, 6m nov. 1882

PAUL T. C. DUMAIS, Artipenteur de la Puissance et de la Province de Québec.

Explorations et arpentages faits à la demande des propriétaires de limites, de fermes et de terrains miniers, ainsi que plans et journal d'arpentage (Field Books). Bureau: 23 rue de l'Église, Ottawa.

ERNEST DESROSIERS

AVOCAT

Block de l'Hotel Russell

Rue SPARKS, Ottawa

M. Ernest Desrosiers suivra les cours du district d'Ottawa.

11 fév. 1884

NOUVELLE MANUFACTURE

DE BIJOUTERIES

Bloc de l'Hotel Russell, rue Sparks, Ottawa.

M. C. H. DOUCET a transporté son atelier d'orfèvrerie du magasin de bijouterie de M. Laporte au bloc Russell, rue Sparks, et il exécutera sous le plus court délai toute commande telle que bagues, Boucles d'oreilles, Anneaux, Épingles, Chaines, Croix en or et en argent. Tous ouvrages garantis et à très bas prix. Une visite est sollicitée.

C. H. DOUCET, Propriétaire

GALLIEN-PRINCE

Négociants-Commissionnaires et Agents de Publicité

PARIS, 36, RUE LAFAYETTE, 36, PARIS

sont, pour la Publicité, les Correspondants de ce Journal.

Ils informent les lecteurs que, s'ils viennent en France, ils pourront prendre connaissance dans leurs bureaux, 36, rue Lafayette, des exemplaires les plus récents de ce journal dont le service leur est fait régulièrement par tous les paquebots.

La maison Gallien & Prince recevra toutes les lettres qui pourraient lui être adressées pour des habitants du Canada voyageant en Europe, et les remettra ou les réexpédiera aux destinataires suivant les instructions qu'elle recevra.

La dite Maison étant aussi maison d'exécution, est à même d'exécuter, dans des conditions avantageuses, les ordres qui lui seraient adressés, principalement en tous articles portant une marque de fabrique connue: Parfumerie, Spécialités pharmaceutiques, Vins, Liqueurs, Fêtes et Conserves, Chocolat, Machines de tous genres, Voitures, Pianos, Orfèvrerie, Ustensiles de toutes sortes, Bronzes, Librairie, etc. etc.

Au ne sera donnée qu'aux commandes accompagnées de leur couverture ou d'une ouverture de crédit dans une maison de banque importante.

La Maison Gallien & Prince fournira du reste toutes explications ou renseignements aux personnes qui voudraient bien utiliser son intermédiaire.

LE SEUL VIN à l'Extrait de FOIE de MORUE dont l'emploi donne les mêmes résultats que celui de l'HUILE de FOIE de MORUE le Vin à l'Extrait de Foie de Morue CHEVRIER

GRAND Magasin de Meubles L. GRATTON, Entrepreneur Meublier, Menuisier, No. 530, Rue SUSSEX, Ottawa.

Construction et réparation de Maisons Meubles de toutes sortes pour Chambre à coucher, Salon et Salle à manger.

ON DEMANDE ON DEMANDÉ un cuisinier, un homme d'un âge moyen sera préféré. Aussi une femme pour faire le lavage et le repassage, soit à la maison ou chez elle. Doit avoir de bonnes recommandations. S'adresser au No. 319, rue Cooper.

JOS. SENECALE, Entrepreneur de Pompes Funèbres, 265 et 261 RUE DALHOUSIE, OTTAWA.

Le seul établissement de ce genre dans la ville où vous pouvez vous procurer tout ce qui est nécessaire pour le décor des chambres funèbres. Les personnes donnant leur commandes au moins DEUX HEURES avant le départ du train ont du bateau peuvent avoir confiance qu'elles seront servies à point.

PIULES de Noix Longues Composées De McGALE Recouvertes de sucre.

Sirop des Enfants du Dr Goderre

AVIS PUBLIC est donné par le présent qu'une demande sera faite au Parlement, à sa prochaine session, pour obtenir un acte constituant la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce bureau, jusqu'à MERCREDI, le 6ème jour de mars, prochain, inclusivement, des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Halle d'Exercices Militaires, Québec," pour la construction et l'achèvement d'une

AVIS PUBLIC est donné par le présent qu'une demande sera faite au Parlement, à sa prochaine session, pour obtenir un acte constituant la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce bureau, jusqu'à MERCREDI, le 6ème jour de mars, prochain, inclusivement, des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Halle d'Exercices Militaires, Québec," pour la construction et l'achèvement d'une

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce bureau, jusqu'à MERCREDI, le 6ème jour de mars, prochain, inclusivement, des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Halle d'Exercices Militaires, Québec," pour la construction et l'achèvement d'une

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce bureau, jusqu'à MERCREDI, le 6ème jour de mars, prochain, inclusivement, des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Halle d'Exercices Militaires, Québec," pour la construction et l'achèvement d'une

LA VELOUTINE est une POUDRE DE RIZ Spéciale, préparée au Bismuth; par conséquent, son action est salutaire à la peau. Elle est adhérente et absolument invisible, aussi communique-t-elle à la peau une beauté et un aspect velouté naturel.

ASTHME de la POUDRE de Cléry

FERRONNERIES Pour les meilleures ferronneries à bon marché, allez chez MCDUGALL & CUZNER

AVIS PUBLIC est donné par le présent qu'une demande sera faite au Parlement, à sa prochaine session, pour obtenir un acte constituant la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce bureau, jusqu'à MERCREDI, le 6ème jour de mars, prochain, inclusivement, des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Halle d'Exercices Militaires, Québec," pour la construction et l'achèvement d'une

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce bureau, jusqu'à MERCREDI, le 6ème jour de mars, prochain, inclusivement, des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Halle d'Exercices Militaires, Québec," pour la construction et l'achèvement d'une

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce bureau, jusqu'à MERCREDI, le 6ème jour de mars, prochain, inclusivement, des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Halle d'Exercices Militaires, Québec," pour la construction et l'achèvement d'une

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce bureau, jusqu'à MERCREDI, le 6ème jour de mars, prochain, inclusivement, des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Halle d'Exercices Militaires, Québec," pour la construction et l'achèvement d'une

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce bureau, jusqu'à MERCREDI, le 6ème jour de mars, prochain, inclusivement, des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Halle d'Exercices Militaires, Québec," pour la construction et l'achèvement d'une

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce bureau, jusqu'à MERCREDI, le 6ème jour de mars, prochain, inclusivement, des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Halle d'Exercices Militaires, Québec," pour la construction et l'achèvement d'une

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce bureau, jusqu'à MERCREDI, le 6ème jour de mars, prochain, inclusivement, des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Halle d'Exercices Militaires, Québec," pour la construction et l'achèvement d'une

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce bureau, jusqu'à MERCREDI, le 6ème jour de mars, prochain, inclusivement, des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Halle d'Exercices Militaires, Québec," pour la construction et l'achèvement d'une

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce bureau, jusqu'à MERCREDI, le 6ème jour de mars, prochain, inclusivement, des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Halle d'Exercices Militaires, Québec," pour la construction et l'achèvement d'une

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce bureau, jusqu'à MERCREDI, le 6ème jour de mars, prochain, inclusivement, des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Halle d'Exercices Militaires, Québec," pour la construction et l'achèvement d'une

TAPIS, TAPIS etc.

MAISON DE TAPIS

D'OTTAWA. Avec le plus grand assortiment, les meilleurs tapis, et les plus bas prix en fait de

Tapis, Relards, Rideaux, Corniches, Pâles, Garnitures et Meubles de toute sorte, à la MAISON DE TAPIS D'OTTAWA, 148 Rue SPARKS.

SHOOLBRED et Cie. Ottawa, 17 Dec. 1883.

fique, et surtout à pousser les travaux le plus activement possible.

Le député de Lincoln et Victoria entreprit de prouver par des citations ce qu'il avait avancé et de démontrer que MM. Blake, Cartwright, Mackenzie et autres avaient non-seulement exagéré le coût du Pacifique, mais déprécié la valeur des terres du Nord-Ouest.

L'augmentation dans les dépenses pendant l'exercice arrêtant au 30 juin 1883, est due à la formation d'une batterie d'artillerie de garnison, d'un corps permanent de cavalerie et d'un corps d'infanterie.

Les dépenses nécessaires par les Batteries A et B n'ont pas augmenté.

Les recettes provenant de sources militaires se sont élevées à la somme de \$16,081, et dans cette somme est comprise la vente des munitions.

L'honorable ministre de la milice constate un progrès sensible dans la tenue générale de nos militaires. L'instruction que les officiers reçoivent dans les écoles produit les résultats les plus satisfaisants.

Les troupes ont été appelées sous les armes deux fois pendant l'année, à la demande de magistrats agissant d'après l'article 27 de l'Acte de la milice.

Le premier fois aux Mines Lingan, dans le Cap Breton, et la seconde au Portage du Rat, dans le Nord-Ouest.

Dans ces deux circonstances, les soldats se sont conduits de manière à mériter les félicitations de leurs commandants.

Un jeune homme âgé de 11 ans a été condamné à 12 mois de détention à la prison centrale de Toronto pour avoir volé, l'an dernier, une quantité de cuivre au magasin de M. Frederick, rue Rideau.

Les parents trop indulgents qui permettent à leurs enfants de manger avec excès des viandes salées, des pâtés riches, des gateaux, etc, devront faire usage des Amers de Houlbon pour prévenir l'indigestion, l'insomnie, la maladie, les douleurs, et peut-être la mort.

Aucune famille n'est en sûreté sans n avoir dans la maison.

Herbert O'Neil, accusé d'avoir volé une paire de gants et un foulard appartenant à un étranger du nom de Low, au restaurant "Queen", rue Elgin, plaide coupable. Il recevra sa sentence samedi prochain.

John Carroll, accusé de complicité dans le vol commis par O'Neil, est resté en prison jusqu'à samedi pour subir son procès.

Joseph Bélanger, accusé d'avoir volé une quantité de ferronnerie appartenant à M. Frederick, est condamné à un an de détention à la prison centrale de Toronto.

Robert Warner, accusé d'infraction aux lois municipales, est condamné à 3 d'années et \$7 de frais ou trois semaines de prison aux travaux forcés.

Albert Hamen et John Bewick, accusés d'avoir volé une quantité d'effets appartenant à un marchand de bric-à-brac de la rue York, est acquitté faute de preuve.

Herbert O'Neil, accusé d'avoir volé une paire de gants et un foulard appartenant à un étranger du nom de Low, au restaurant "Queen", rue Elgin, plaide coupable. Il recevra sa sentence samedi prochain.

John Carroll, accusé de complicité dans le vol commis par O'Neil, est resté en prison jusqu'à samedi pour subir son procès.

Joseph Bélanger, accusé d'avoir volé une quantité de ferronnerie appartenant à M. Frederick, est condamné à un an de détention à la prison centrale de Toronto.

Robert Warner, accusé d'infraction aux lois municipales, est condamné à 3 d'années et \$7 de frais ou trois semaines de prison aux travaux forcés.

Albert Hamen et John Bewick, accusés d'avoir volé une quantité d'effets appartenant à un marchand de bric-à-brac de la rue York, est acquitté faute de preuve.

Herbert O'Neil, accusé d'avoir volé une paire de gants et un foulard appartenant à un étranger du nom de Low, au restaurant "Queen", rue Elgin, plaide coupable. Il recevra sa sentence samedi prochain.

LE RAPPORT SUR LA MILICE

Le département de la milice à Ottawa vient de faire paraître son rapport annuel.

La force actuelle de la milice active dans toute la Puissance est de 37,000 hommes, officiers et soldats, distribués dans 12 districts militaires.

Il y a 7 régiments de cavalerie et 2 escadrons, 17 batteries de campagne indépendantes et 1 brigade.

2 régiments, 5 brigades et 18 batteries d'artillerie de siège. Une demi batterie d'artillerie de campagne.

5 compagnies de génie, 3 compagnies d'infanterie montée, 88 bataillons d'infanterie, 5 bataillons provisoires et 13 compagnies indépendantes.

Les troupes n'ont été requises que deux fois cette année par des magistrats pour réprimer des troubles.

La manufacture de cartouches à Québec peut fabriquer annuellement un million de cartouches avec le nombre d'hommes qui y sont employés actuellement.

L'augmentation dans les dépenses pendant l'exercice arrêtant au 30 juin 1883, est due à la formation d'une batterie d'artillerie de garnison, d'un corps permanent de cavalerie et d'un corps d'infanterie.

Les dépenses nécessaires par les Batteries A et B n'ont pas augmenté.

Les recettes provenant de sources militaires se sont élevées à la somme de \$16,081, et dans cette somme est comprise la vente des munitions.

L'honorable ministre de la milice constate un progrès sensible dans la tenue générale de nos militaires.

L'instruction que les officiers reçoivent dans les écoles produit les résultats les plus satisfaisants.

Les troupes ont été appelées sous les armes deux fois pendant l'année, à la demande de magistrats agissant d'après l'article 27 de l'Acte de la milice.

Le premier fois aux Mines Lingan, dans le Cap Breton, et la seconde au Portage du Rat, dans le Nord-Ouest.

Dans ces deux circonstances, les soldats se sont conduits de manière à mériter les félicitations de leurs commandants.

Un jeune homme âgé de 11 ans a été condamné à 12 mois de détention à la prison centrale de Toronto pour avoir volé, l'an dernier, une quantité de cuivre au magasin de M. Frederick, rue Rideau.

Les parents trop indulgents qui permettent à leurs enfants de manger avec excès des viandes salées, des pâtés riches, des gateaux, etc, devront faire usage des Amers de Houlbon pour prévenir l'indigestion, l'insomnie, la maladie, les douleurs, et peut-être la mort.

Aucune famille n'est en sûreté sans n avoir dans la maison.

Herbert O'Neil, accusé d'avoir volé une paire de gants et un foulard appartenant à un étranger du nom de Low, au restaurant "Queen", rue Elgin, plaide coupable. Il recevra sa sentence samedi prochain.

John Carroll, accusé de complicité dans le vol commis par O'Neil, est resté en prison jusqu'à samedi pour subir son procès.

Joseph Bélanger, accusé d'avoir volé une quantité de ferronnerie appartenant à M. Frederick, est condamné à un an de détention à la prison centrale de Toronto.

Robert Warner, accusé d'infraction aux lois municipales, est condamné à 3 d'années et \$7 de frais ou trois semaines de prison aux travaux forcés.

Albert Hamen et John Bewick, accusés d'avoir volé une quantité d'effets appartenant à un marchand de bric-à-brac de la rue York, est acquitté faute de preuve.

Herbert O'Neil, accusé d'avoir volé une paire de gants et un foulard appartenant à un étranger du nom de Low, au restaurant "Queen", rue Elgin, plaide coupable. Il recevra sa sentence samedi prochain.

John Carroll, accusé de complicité dans le vol commis par O'Neil, est resté en prison jusqu'à samedi pour subir son procès.

Joseph Bélanger, accusé d'avoir volé une quantité de ferronnerie appartenant à M. Frederick, est condamné à un an de détention à la prison centrale de Toronto.

Robert Warner, accusé d'infraction aux lois municipales, est condamné à 3 d'années et \$7 de frais ou trois semaines de prison aux travaux forcés.

Albert Hamen et John Bewick, accusés d'avoir volé une quantité d'effets appartenant à un marchand de bric-à-brac de la rue York, est acquitté faute de preuve.

Herbert O'Neil, accusé d'avoir volé une paire de gants et un foulard appartenant à un étranger du nom de Low, au restaurant "Queen", rue Elgin, plaide coupable. Il recevra sa sentence samedi prochain.

John Carroll, accusé de complicité dans le vol commis par O'Neil, est resté en prison jusqu'à samedi pour subir son procès.

CUEILLETES DU REPORTER

M. Blake est de retour de Toronto. Il y aura assemblée de l'Union Saint-Joseph, ce soir.

Le conseil de ville ne s'est pas assemblé, hier soir, faute de quorum.

Un grand nombre de personnes étaient rendues à l'hôtel de ville, hier soir.

Une compagnie dramatique de New York donnera deux représentations à l'Opéra cette semaine.

Son Excellence le gouverneur-général et sa suite étaient présents aux courses sur le lac Leamy, cette après midi.

Le trésorier du bureau des écoles de Cumberland subira son procès sous accusation d'avoir détourné \$250 des fonds des écoles.

On dit que le capt. Bowie s'est retiré de la lutte dans le quartier Ottawa. M. Desjardins sera en conséquence proclamé élu demain.

Le gouvernement canadien va faire construire un nouveau navire océanique pour remplacer le Prince Louise, qui a été perdu l'automne dernier.

M. Boucher de la Bruère est en ce moment à Ottawa pour représenter son journal, le Courrier de Saint-Hyacinthe, à la tribune des journalistes, chambre des Communes.

M. Blake a accepté l'invitation des membres de la société Saint-Pratice de faire une lecture au concert qui sera donné par cette société le 17 mars prochain, et qui aura lieu à la salle de l'Opéra.

M. E. Vézina a reçu l'ordre du comité d'organisation du bazar de l'orphelinat Saint-Joseph de fabriquer une coupe en argent pour le club de raquettes qui recevra le plus de votes à la clôture du bazar.

Un jeune homme âgé de 11 ans a été condamné à 12 mois de détention à la prison centrale de Toronto pour avoir volé, l'an dernier, une quantité de cuivre au magasin de M. Frederick, rue Rideau.

Les parents trop indulgents qui permettent à leurs enfants de manger avec excès des viandes salées, des pâtés riches, des gateaux, etc, devront faire usage des Amers de Houlbon pour prévenir l'indigestion, l'insomnie, la maladie, les douleurs, et peut-être la mort.

Aucune famille n'est en sûreté sans n avoir dans la maison.

Herbert O'Neil, accusé d'avoir volé une paire de gants et un foulard appartenant à un étranger du nom de Low, au restaurant "Queen", rue Elgin, plaide coupable. Il recevra sa sentence samedi prochain.

John Carroll, accusé de complicité dans le vol commis par O'Neil, est resté en prison jusqu'à samedi pour subir son procès.

Joseph Bélanger, accusé d'avoir volé une quantité de ferronnerie appartenant à M. Frederick, est condamné à un an de détention à la prison centrale de Toronto.

Robert Warner, accusé d'infraction aux lois municipales, est condamné à 3 d'années et \$7 de frais ou trois semaines de prison aux travaux forcés.

Albert Hamen et John Bewick, accusés d'avoir volé une quantité d'effets appartenant à un marchand de bric-à-brac de la rue York, est acquitté faute de preuve.

Herbert O'Neil, accusé d'avoir volé une paire de gants et un foulard appartenant à un étranger du nom de Low, au restaurant "Queen", rue Elgin, plaide coupable. Il recevra sa sentence samedi prochain.

John Carroll, accusé de complicité dans le vol commis par O'Neil, est resté en prison jusqu'à samedi pour subir son procès.

Joseph Bélanger, accusé d'avoir volé une quantité de ferronnerie appartenant à M. Frederick, est condamné à un an de détention à la prison centrale de Toronto.

Robert Warner, accusé d'infraction aux lois municipales, est condamné à 3 d'années et \$7 de frais ou trois semaines de prison aux travaux forcés.

Albert Hamen et John Bewick, accusés d'avoir volé une quantité d'effets appartenant à un marchand de bric-à-brac de la rue York, est acquitté faute de preuve.

Herbert O'Neil, accusé d'avoir volé une paire de gants et un foulard appartenant à un étranger du nom de Low, au restaurant "Queen", rue Elgin, plaide coupable. Il recevra sa sentence samedi prochain.

John Carroll, accusé de complicité dans le vol commis par O'Neil, est resté en prison jusqu'à samedi pour subir son procès.

Joseph Bélanger, accusé d'avoir volé une quantité de ferronnerie appartenant à M. Frederick, est condamné à un an de détention à la prison centrale de Toronto.

Robert Warner, accusé d'infraction aux lois municipales, est condamné à 3 d'années et \$7 de frais ou trois semaines de prison aux travaux forcés.

Albert Hamen et John Bewick, accusés d'avoir volé une quantité d'effets appartenant à un marchand de bric-à-brac de la rue York, est acquitté faute de preuve.

Herbert O'Neil, accusé d'avoir volé une paire de gants et un foulard appartenant à un étranger du nom de Low, au restaurant "Queen", rue Elgin, plaide coupable. Il recevra sa sentence samedi prochain.

Questions Vitales

Demandez aux médecins les plus éminents de n'importe quelle école, quel est le meilleur remède pour calmer l'irritation des nerfs, et guérir toute autre maladie nerveuse, et pour donner un repos réparateur.

"Du houlbon sous quelque forme!"

CHAPITRE I. Demandez aux médecins les plus éminents: Quel est le meilleur et seul remède sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies des reins et des voies urinaires, telles que maladie de Bright, diabète, rétention ou relâchement d'urine et toutes autres maladies particulières aux femmes?"

Ets ils vous répondront explicitement et emphatiquement "Buchu."

Demandez aux mêmes médecins: "Quel est le meilleur et le plus sûr remède pour toutes les maladies de foie et la dyspepsie, constipation, indigestion, bile, fièvre malariale, etc? et ils vous répondront: Mandrake! ou Dandelion!"

En conséquence, lorsque ces remèdes sont combinés avec d'autres d'égalé valeur et incorporés dans les Amers de Houlbon, [suite le mois prochain]

Accident au canal d'égout, rue Bank. Un jeune garçon irlandais, nommé Daniel Maloney, âgé de 4 ans, a été horriblement blessé par l'explosion d'une mine, à 11 heures ce matin. On l'a transporté à sa résidence sur la rue Gloucester. A midi et demie, il expirait dans de grandes souffrances.

Le Cour de Police. [Présidence du juge O'Garra] Ottawa, 19 Fev. 1884.

Joseph Bélanger, accusé d'avoir volé une quantité de ferronnerie appartenant à M. Frederick, est condamné à un an de détention à la prison centrale de Toronto.

Robert Warner, accusé d'infraction aux lois municipales, est condamné à 3 d'années et \$7 de frais ou trois semaines de prison aux travaux forcés.

Albert Hamen et John Bewick, accusés d'avoir volé une quantité d'effets appartenant à un marchand de bric-à-brac de la rue York, est acquitté faute de preuve.

Herbert O'Neil, accusé d'avoir volé une paire de gants et un foulard appartenant à un étranger du nom de Low, au restaurant "Queen", rue Elgin, plaide coupable. Il recevra sa sentence samedi prochain.

John Carroll, accusé de complicité dans le vol commis par O'Neil, est resté en prison jusqu'à samedi pour subir son procès.

Joseph Bélanger, accusé d'avoir volé une quantité de ferronnerie appartenant à M. Frederick, est condamné à un an de détention à la prison centrale de Toronto.

Robert Warner, accusé d'infraction aux lois municipales, est condamné à 3 d'années et \$7 de frais ou trois semaines de prison aux travaux forcés.

Albert Hamen et John Bewick, accusés d'avoir volé une quantité d'effets appartenant à un marchand de bric-à-brac de la rue York, est acquitté faute de preuve.

Herbert O'Neil, accusé d'avoir volé une paire de gants et un foulard appartenant à un étranger du nom de Low, au restaurant "Queen", rue Elgin, plaide coupable. Il recevra sa sentence samedi prochain.

John Carroll, accusé de complicité dans le vol commis par O'Neil, est resté en prison jusqu'à samedi pour subir son procès.

Joseph Bélanger, accusé d'avoir volé une quantité de ferronnerie appartenant à M. Frederick, est condamné à un an de détention à la prison centrale de Toronto.

Robert Warner, accusé d'infraction aux lois municipales, est condamné à 3 d'années et \$7 de frais ou trois semaines de prison aux travaux forcés.

Albert Hamen et John Bewick, accusés d'avoir volé une quantité d'effets appartenant à un marchand de bric-à-brac de la rue York, est acquitté faute de preuve.

Herbert O'Neil, accusé d'avoir volé une paire de gants et un foulard appartenant à un étranger du nom de Low, au restaurant "Queen", rue Elgin, plaide coupable. Il recevra sa sentence samedi prochain.

John Carroll, accusé de complicité dans le vol commis par O'Neil, est resté en prison jusqu'à samedi pour subir son procès.

Joseph Bélanger, accusé d'avoir volé une quantité de ferronnerie appartenant à M. Frederick, est condamné à un an de détention à la prison centrale de Toronto.

Robert Warner, accusé d'infraction aux lois municipales, est condamné à 3 d'années et \$7 de frais ou trois semaines de prison aux travaux forcés.

Albert Hamen et John Bewick, accusés d'avoir volé une quantité d'effets appartenant à un marchand de bric-à-brac de la rue York, est acquitté faute de preuve.

Herbert O'Neil, accusé d'avoir volé une paire de gants et un foulard appartenant à un étranger du nom de Low, au restaurant "Queen", rue Elgin, plaide coupable. Il recevra sa sentence samedi prochain.

John Carroll, accusé de complicité dans le vol commis par O'Neil, est resté en prison jusqu'à samedi pour subir son procès.

Joseph Bélanger, accusé d'avoir volé une quantité de ferronnerie appartenant à M. Frederick, est condamné à un an de détention à la prison centrale de Toronto.

Robert Warner, accusé d'infraction aux lois municipales, est condamné à 3 d'années et \$7 de frais ou trois semaines de prison aux travaux forcés.

Grande Vente à Sacrifice

PORCELAINES, VAISSELLE ET VERRERIE

Tout doit être vendu au prix coûtant afin de faire place pour les nouvelles marchandises du printemps qui nous viennent d'Europe.

C. S. SHAW & Cie., Importateurs directs. Ottawa, 21 Janvier 1884

Chemin de Fer Canadien du Pacifique DIVISION DE L'EST. L'ANCIENNE LIGNE TOUJOURS EN AVANT. Ligne Courte OTTAWA A MONTREAL

Arrangements d'hiver, commencent Lundi, 24 Dec. 1883. Les trains circulent d'après l'échelle d'heures suivante (3 minutes en avance sur l'heure d'Ottawa.)

Tableau des heures de trains entre Ottawa et Montréal. Columns: Train, Local, Express, Local, Express. Rows: Laisse Ottawa, Arr. à Montréal, Laisse Montréal, Arrive à Ottawa.

LES CELEBRES CHARS PALAIS CALUMET, LACHINE ET CAILLON. Trois des plus riches chars en Amérique, sont attachés aux trains de vitesse entre Ottawa et Montréal.

En connection à Montréal avec les trains de chemins de fer pour Québec, Halifax, Saint-Jean, Boston, et tous les points dans la Nouvelle-Angleterre.

Les trains pour l'OUEST quitteront Ottawa. 7.01 a.m.—Train mixte pour Chalk River, Pembroke et les points locaux de l'ouest.

10.45 a.m.—Train express direct pour Perth, Brockville, Toronto, Detroit, Chicago et tous les points à l'ouest via chemin du Grand Tronc. Aussi pour Utica, Albany, New-York, Buffalo et tous les points à l'ouest via U. & B. R. R.

12.20 p.m.—Express pour Pembroke, North Bay et tous les points du haut Ottawa, se reliant à North Bay avec le train mixte de Sudbury et de toutes les stations intermédiaires.

4.20 p.m.—Trains express de l'après-midi, pour Almonte, Renfrew, Pembroke et tous les stations intermédiaires, faisant connection à la jonction de Carleton avec le train mixte pour Brockville et les stations intermédiaires.

10.30 p.m.—Train express du soir, tous les jours, y compris le dimanche, avec char d'arrêt, pour Perth, Brockville, Toronto, Detroit, Chicago et tous les points de l'ouest via G. T. R.

Pour les billets, le prix du passage, le siège dans le char-salon, la table des heures et autres informations concernant les passagers, s'adresser au bureau des billets.

36 RUE ELGIN. G. W. HIBBARD, Assistant-Agent-Général des Passagers. ARCHER BAKER, Surintendant-général.

W. C. VANHORN, Administrateur-général. UTILES ET AGREABLES Présents de Noël!

CHOISISSEZ. Un Set de Chambre à coucher. Un fauteuil. Un étager. Un buffet. Un porte gazettes. Une bibliothèque. Une corniche. Meubles pour salon. Une jardinière. Table de centre. Un banc à piano. Une berceuse. Un fauteuil. Une table de passage. Une berceuse pour bébé. Un bureau à toilette. Un miroir. Une chaise pour bureau. Un canapé. Une garde robe. Un petit banc pour les pieds. Un secrétaire d'homme. Un secrétaire d'homme. Oh! père Noël, mettez un double attelage et venez voir vous même au MAGASIN PALAIS DE MEUBLES, 35 RUE RIDEAU. JACOB ERRATT, 27 octobre 1883

Faites l'essai de la VALENTIA. C'est la meilleure made contre la chute des cheveux et la Calvitie. En vente chez C. O. DACIER, Pharmacien, rue Sussex.

ABONNEMENT

Payable d'avance, par trimestre, de quatre mois, de six mois, de un an. Ed. Hebdomadaire, par an.

LA SOCIÉTÉ

Le Sénat a déclaré le siège de l'honorable M. Dickson en raison de sa santé ne son état de santé ne venant à se rétablir.

LE CANADA

Ottawa et Hull, 19 Fev. 1884. COURTES

Il y a eu, ce matin du Conseil Privé, a traité des questions de haute importance.

Le Sénat a déclaré le siège de l'honorable M. Dickson en raison de sa santé ne venant à se rétablir.

On annonce la démission de M. Costigan, du revenu de l'Intérieur, et son remplacement par M. Dickson.

M. Bolduc, député de la Nouvelle-Béarn, a fait signer en ce moment un sous-bis de \$3 pour une ligne de chemin de fer qui partirait du chemin de fer de Lévis et Kennébec et irait jusqu'à la ligne de Beauce et les Etats.

Il est malheureux que les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.

Les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.

Les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.

Les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.

Les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.

Les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.

Les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.

Les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.

Les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.

Les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.

Les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.

Les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.

Les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.

Les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.

Les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.

Les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.

Les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.

Les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.

Les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.

Les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.

Les gouvernements locaux ne trouvent pas d'argent avec fruit pour le paiement de leurs dettes.